

Evry-Courcouronnes, le 14 décembre 2021

**Monsieur Maximilien PELLEGRINI**  
Directeur Général Adjoint,

**Monsieur Laurent CARROT**  
Directeur Régional

SUEZ Groupe  
16 place de l'Iris  
92040 Paris La Défense Cedex

Monsieur le Directeur Général Adjoint,  
Monsieur le Directeur Régional,

Après de nombreux mois de discussion et une ultime réunion de négociation le 6 décembre dernier, nous sommes au regret de constater que votre courrier du 10 décembre ne fait état d'aucune proposition et avancée concrète.

Face à la volonté légitime des acteurs publics de se réapproprier rapidement ces moyens de production et de transport, vous convenez que votre société n'a pas vocation à être propriétaire. Pour autant, vous refusez systématiquement de nous transmettre les renseignements financiers nécessaires aux discussions (ne serait-ce que la valeur nette comptable du RISF) et vous remettez invariablement à plus tard la négociation. Votre courrier traduit un double discours. De telles tergiversations ne peuvent plus nous satisfaire. La seule OPA de Veolia sur Suez ne peut justifier un gel des discussions et, encore moins, l'absence de communication de la valeur nette comptable du RISF.

Ensuite, compte tenu de la négociation en cours, il va sans dire que, durant la période transitoire avant réappropriation des moyens de production, nous sommes en droit d'attendre de réelles avancées quant à la tarification de la fourniture d'eau en gros. Il est particulièrement regrettable que votre courrier revienne sur les premières concessions (tarification à 0,5536 € HT/m<sup>3</sup>) et propose, de manière transitoire, le statu quo sans la moindre garantie pour l'avenir.

Les acteurs publics n'entendent plus subir le monopole de fait de votre société s'agissant de la production d'eau. Au 31 décembre 2021, les Parties ne seront plus liées contractuellement. Pour autant, en raison d'une situation de monopole de fait, Grand Paris Sud est contrainte de se fournir en eau après de Eau du Sud Parisien. Votre société ne peut s'appuyer sur une réalité territoriale pour imposer une tarification opaque non justifiée et décorrélée de toute réalité économique. Grand Paris Sud ne peut que refuser toute reconduction sous la contrainte.

A moins d'un mois de l'échéance du contrat, soumettre en guise d'ultime offre une tarification au prix de 0,695 €/m<sup>3</sup>, sans transmettre le moins élément tangible permettant d'apprécier le coût réel de production, s'apparente davantage à une provocation qu'à une proposition constructive dans un climat apaisé. Il s'agit même d'un recul par rapport à vos premières concessions. Votre courrier du 10 décembre traduit une attitude déraisonnable de votre société quant au maintien d'une tarification artificiellement élevée s'appuyant sur une situation monopolistique d'un autre temps.

A regret, nous ne pouvons que prendre acte de notre désaccord à date. Dans ces circonstances et afin de préserver nos droits, votre courrier nous incite et nous contraint de prendre une délibération pour formaliser, en toute transparence, une contre-proposition objective et dûment justifiée. Un tarif de 0,45 €/m<sup>3</sup> n'est nullement « inférieur à notre coût de revient de production, de stockage et d'alimentation en eau », vous n'apportez d'ailleurs aucun élément tangible et auditable en ce sens. C'est pourtant le cœur de notre désaccord.

Cette délibération est une délibération d'intention. Plutôt que de faire arbitrer notre différend par un tiers, nous espérons encore pouvoir poursuivre de manière sereine nos discussions pour déterminer ensemble une juste tarification à l'amiable. Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour trouver, sans délai, une issue qui soit raisonnable pour les deux parties.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Michel BISSON  
Président

Avec le soutien de :



François DUROVRAI  
Président de la communauté  
d'agglomération Val-d'Yerres Val-  
de-Seine



Éric BRAIVE  
Président de Cœur d'Essonne  
agglomération



Michel LEPRÊTRE  
Président de l'Établissement  
Public Territorial Grand Orly  
Seine Bièvres